



Compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2 013

---

**Présents :** ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – CAZENAVE M – ESTEBAN P – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S – MARZA I – PIOCH JL – REVEL M

**Absents excusés représentés :**

**Absents :** BERRETTE S – GOUTY M

**Secrétaire de séance :** MARTIN S

Monsieur le Maire soumet au vote les compte rendus des conseils du 6 novembre 2012 et du 4 décembre 2012 qui sont votés à l'unanimité.

### **I Renouvellement contrat AVH**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de l'Atelier de la Vallée de l'Hérault (AVH). Cette association d'handicapés intervient une fois par semaine pour le nettoyage du village. Le coût de l'intervention s'élève à 587 € ht, avec 51 interventions pour l'année.  
Vote à l'unanimité.

### **II Acquisition d'un logiciel informatique e-magnus**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un logiciel Pack e.magnus, afin de se mettre en conformité avec les services de la trésorerie pour les échanges dématérialisés. Le montant de cette prestation est 4 230,00 € ht.  
Vote à l'unanimité.

### **III Exonération de la redevance de location du bail emphytéotique pour 2013**

Monsieur le Maire propose au conseil d'exonérer les viticulteurs de la redevance de location de bail emphytéotique pour 2013. Cette exonération a été adoptée par le conseil municipal depuis 2008 suite à la crise viticole.  
Vote : 12 voix pour, 1 abstention

### **IV Avenant Contrat SOFCAP assurance du personnel**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant du contrat de l'assurance SOFCAP qui rembourse à la commune le salaire des agents en maladie. Le délai de carence (délai où le salaire n'est pas remboursé par la SOFCAP) passe de 15 jours à 20 jours. Le taux de cotisation reste inchangé.  
Vote à l'unanimité.

### **V Subvention exceptionnelle pour le carnaval**

Monsieur le Maire dit au conseil que les associations Les Ecureuils, La Neffiesta, le Foyer Rural organisent le carnaval cette année et souhaitent bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour cette manifestation. Le coût de cette manifestation est estimé à 1 200,00 € (fabrication d'un char, fanfare 600.00 €, repas...)  
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 600.00 € correspondant au coût de la fanfare.  
Vote à l'unanimité.

### **VI Mandatement des dépenses d'investissement sur le budget de la commune avant le vote du budget 2013**

Afin de pouvoir régler les factures urgentes d'investissement (travaux) avant le vote du budget de la commune fin mars 2013, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.  
Vote à l'unanimité.

### **VII Mandatement des dépenses d'investissement sur le budget du SPEA avant le vote du budget 2013**

Afin de pouvoir régler les factures urgentes d'investissement avant le vote du budget du SPEA (budget de l'eau et de l'assainissement) fin mars 2013, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.  
Vote à l'unanimité.

### **VIII Etat des restes à réaliser du budget de la commune 2012 à reporter sur le budget 2013**

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2012 du budget communal à reporter au budget 2013. Cet état retrace les dépenses d'investissement (marchés) inscrites au budget et non réglées en 2012. Elles seront payées en 2013.

Opération : Electrification : dépenses : 32 722.32 € - Recettes : 3 024.07 €

Vote à l'unanimité.

### **IX Etat des restes à réaliser du budget SPEA 2012 à reporter sur le budget 2013**

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2012 du budget SPEA à reporter au budget 2013. Cet état retrace les dépenses d'investissement (marchés) inscrites au budget et non réglées en 2012. Elles seront payées en 2013.

Opération : Forage : dépenses : 458 620.01 € - Recettes : 191 268.00 €

Vote à l'unanimité.

### **X Assermentation d'un agent ASVP**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'assermenter un agent ASVP (Agent de surveillance de la voie publique).

Vote à l'unanimité.

### **XI Etude environnementale zone Natura 2000 pour la révision du POS en PLU : choix du bureau d'étude**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que dans le cadre de la révision du POS en PLU en cours d'élaboration, il convient de choisir un bureau d'études pour l'étude environnementale et l'évaluation des incidences Natura 2000 (ZPS «Salagou »).

Il propose de choisir le Cabinet Barbanson Environnement de Castries pour ce projet d'un montant de : 9 954.00 € ht, 11 904.98 € ttc.

Vote à l'unanimité.

### **XII Avoir sur facture eau 2011**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un avoir sur la facture d'eau 2011 à une personne qui a eu une consommation de 1 048 m3 d'eau et une facture de 2 395.98 €, due à une fuite d'eau.

Monsieur le Maire dit au conseil que la bonne foi de cette personne n'est pas mise en doute, et propose au conseil d'appliquer ce qui avait été décidé antérieurement, soit un dégrèvement calculé de la manière suivante : consommation moyenne des trois dernières années majorée de 25 %, soit un montant de 1 707.50 €.

Vote à l'unanimité.

### **XIII Questions diverses**

#### **1° Avancement de grade d'un agent communal**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'avancement de grade pour un agent : grade actuel : Atsem de 1<sup>ère</sup> classe – nouveau grade : Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Vote à l'unanimité.

#### **2° Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges et de la fiscalité (C.L.E.T.) à la communauté de communes les Avant-monts du Centre Hérault.**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il faut désigner un membre du conseil municipal à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges et de la fiscalité. Il propose la candidature de Monsieur Dominique Bedos.

Vote à l'unanimité.

#### **3° Choix de l'entreprise pour la pose de caméras**

Monsieur Bedos présente au conseil municipal le devis de la société DOUDELEC SECURITE & RESEAUX d'un montant de 15 557. € ht. Cette société agréée par les services de la gendarmerie prévoit l'installation de 5 caméras Place de la Mairie, Ecole et Salle des Fêtes. Une demande de subvention sera faite auprès des services de l'Etat.

Vote à l'unanimité.

### **XIV Informations**

#### 1) Travaux ONF

Monsieur Bardou fait le point sur les travaux de protection et d'embellissement de la forêt par des éclaircissements réalisés par l'ONF, soit environ 2000 m3 de bois pour un retour financier de 20 000 € environ.

Monsieur Bardou propose au conseil d'utiliser ce financement au reboisement d'environ 3 hectares par un mélange de plusieurs espèces d'arbres.

Adoption à l'unanimité.

2) Manifestation organisée par le Syndicat du Terroir de Pézenas

Monsieur Stéphane Martin, au nom du Syndicat du Terroir Pézenas, demande au conseil si le Moulin de Julian ou la Grange de Couderc peuvent être mis à disposition au mois de mai pour l'organisation d'une nouvelle manifestation vigneronne portée par le Syndicat du Terroir Pézenas. Le choix du lieu devra tenir compte des possibilités de stationnement pour le Moulin (stade par exemple) et du risque de vent à la Grange de Couderc. Choix à motiver par courrier.

Adoption à l'unanimité.

3) Rythmes scolaires : pour la rentrée 2013

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à la réforme des rythmes scolaires proposée par le gouvernement : 4.5 jours d'école au lieu de 4 jours actuellement (mercredi matin en plus), la commune doit informer le calendrier de sa mise en place, rentrée 2013 ou 2014, à l'académie avant le 31 mars 2013.

A la demande de l'Etat, la commune mettra en place la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2013. Elle bénéficierait alors d'une aide de l'Etat de 50 € par enfant la première année. Une réunion avec les enseignants et les ATSEM est organisée le vendredi 8 février 2013. Une seconde réunion sera ensuite programmée avec les parents d'élèves.

Il n'y aura pas de restaurant scolaire le mercredi midi à Neffiès, Les enfants auront la possibilité de manger à la Clé des champs à Roujan, une navette sera organisée.

Adoption à l'unanimité.

Le conseil municipal est clos à 19 h 30.